

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 25 avril 2019
Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux de restructuration de l'école Stang Ar C'Hoat - lot 8 - Realu - Protocole
transactionnel**

—————

**Il s'agit d'autoriser la signature d'un protocole transactionnel dans le cadre du
marché pour la restructuration de l'école Stang Ar C'Hoat afin de solder
financièrement le contrat passé avec l'entreprise REALU.**

Le marché relatif aux travaux de restructuration de l'école de Stang Ar C'Hoat – lot 8
menuiseries extérieures a été notifié le 25 mars 2016 à l'entreprise REALU SAS sise avenue
Lavoisier 56700 Hennebont pour un montant de 148 000 euros HT.

Le montant de TVA (20%) a été complété avec une erreur: 27 600 au lieu de 29 600.
Le montant TTC apparaît donc de manière erronée dans l'acte d'engagement 175 600 euros
TTC au lieu de 177 600 euros TTC.

Le décompte général définitif des travaux ayant été signé des deux parties, il convient
de corriger le montant de la TVA par le biais d'un protocole transactionnel afin de permettre
le solde des travaux.

Aussi, les parties s'accordent pour arrêter le montant des travaux à :

- 148 000 euros HT soit 177 600 euros TTC (montant de la TVA : 29 600 euros).

Au lieu de :

- 148 000 euros HT soit 175 600 euros TTC (montant de la TVA : 27 600 euros).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages
exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer le protocole transactionnel avec l'entreprise
REALU SAS.